

**DECRET N° 2007-285 DU 16 JUIN 2007**

Portant titularisation et nomination du commissaire de Police stagiaire Médecin HOUNTON Nounagnon Wolfgang Narcisse au grade de Commissaire de Police de 2<sup>ème</sup> Classe Médecin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 93-010 du 20 août 1997 portant Statut Spécial des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les Décrets n° 2006-622 du 29 novembre 2006 et n° 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n° 2006-749 du 31 décembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Collectivités Locales ;
- Vu** le décret n° 59-222 du 15 décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret 97-622 du 30 décembre 1997 portant Statuts Particuliers des corps des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu** le décret n° 2002-395 du 06 septembre 2002 portant identification des autorités investies du pouvoir de nomination et de promotion des fonctionnaires de Police dans leurs différents grades ;
- Vu** le décret n° 2006-148 du 31 mars 2006 portant nomination d'un Elève Commissaire de Police au grade de Commissaire de Police Stagiaire Médecin ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et des Collectivités Locales ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 mai 2007 ;

Collectivités Locales ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 mai 2007 ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 de la loi n° 93-010 du 20 août 1997 portant Statut Spécial des Personnels de la Police Nationale et de l'article 56 alinéa 2 du décret n° 97-622 du 30 Décembre 1997 portant Statuts Particuliers des Corps des Personnels de la Police Nationale, le Commissaire de Police Stagiaire Médecin, HOUNTON Nounagnon Wolfgang Narcisse, dont la manière de servir a été jugée satisfaisante au cours de son stage probatoire, est titularisé et nommé Commissaire de Police de 2<sup>ème</sup> classe Médecin, pour compter du 16 décembre 2006.

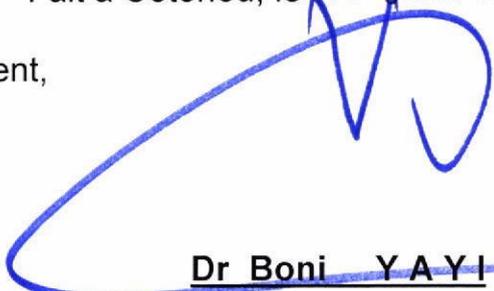
**Article 2** : L'intéressé est maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Collectivités Locales, pour servir à la Direction Générale de la Police Nationale.

**Article 3** : L'incidence financière découlant de la présente nomination, sera payée conformément aux lois de Finances en vigueur et aux Statuts régissant la Police Nationale.

**Article 4** : Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Collectivités Locales et le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 juin 2007

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**

Le Ministre du Développement,  
de l'Economie et des Finances,



**Pascal I. KOUPAKI**

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
Publique et des Collectivités Locales,



**Edgard C. ALIA**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 MAE 2 HCJ 2 HAAC 2 MDEF 4  
MISPCL 4 AUTRES MINISTERES 21 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-  
DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3  
UNIPAR-FDSP 2 Intéressé 1 DGPN 2 J.O 1.-